



Pour enseigner les sciences économiques et sociales en lycée, il faut passer un concours de recrutement organisé par l'Education nationale, le CAPES de sciences économiques et sociales (Certificat d'aptitude au professorat du second degré) et être titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent.

Le cursus de licence à l'université

Des licences dans le domaine des sciences économiques et sociales (par exemple : AES, sociologie, gestion, économie,...) sont proposées à l'université Rennes 2, à l'université de Rennes 1, à l'université de Bretagne Occidentale et à l'université de Bretagne-Sud.

Dès le cursus de licence, choisir des enseignements relatifs au système éducatif, au métier d'enseignant et à la didactique de la discipline.

Le cursus de master MEEF - Mention 2nd degré - Parcours sciences économiques et sociales

Ce parcours est proposé sur le site universitaire de formation de l'INSPÉ de Bretagne : université Rennes 2.

✓ Conditions d'accès au master

La candidature à l'entrée en première année de master MEEF est possible pour tout étudiant titulaire d'une licence ou d'un diplôme national conférant un grade de licence.

Depuis la rentrée 2023, l'admission des étudiants et candidats en reprise d'études s'effectue par un dépôt de candidature sur la plateforme MonMaster selon les modalités définies dans le décret n°2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master.

Attendus à l'entrée en master

- Licence conseillée : domaine des sciences économiques et sociales (AES, sociologie, gestion, économie, sciences politiques)
- Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES
- Bon niveau en orthographe et grammaire du français
- Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées
- Intérêt pour le système éducatif
- Curiosité intellectuelle, culture générale
- Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe
- Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs
- Sens du service public
- Capacité de travail importante

✓ Le master, une préparation au concours et au métier

L'un des objectifs de la formation est de préparer les étudiants au concours de recrutement (le CAPES de sciences économiques et sociales), l'accent est donc mis sur les matières correspondant aux épreuves du concours. En première année, les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent aux étudiants de rentrer progressivement dans le métier. Il s'agit également de rendre les étudiants familiers de la démarche de recherche en général, et des recherches en éducation en particulier, de manière à ce qu'ils puissent ultérieurement en faire une lecture pertinente et une utilisation professionnelle critique.

La deuxième année propose d'articuler de façon intégrée les différents enseignements ainsi que l'activité de recherche à l'exercice professionnel, le mémoire de recherche portant sur une thématique liée à l'exercice du métier et inclut une période de stage en alternance dans un établissement.

✓ **Le CAPES (en fin de M2)** est un concours national. Les étudiants lauréats du CAPES ont ensuite le statut de fonctionnaire stagiaire. Depuis la session 2022, seuls les M2 peuvent passer le CAPES (Cf. le descriptif du concours 2024 ci-après).

Données chiffrées

✓ Evolution du nombre de postes et du nombre d'admis **au CAPES de sciences économiques et sociales au plan national**

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2010	72	549	72	13,11
2011	72	333	68	20,42
2012	110	390	110	28,21
2013	130	469	130	27,72
2014	122	764	122	15,97
2015	125	812	125	15,40
2016	120	741	120	16,19
2017	113	803	113	14,07
2018	85	733	85	11,60
2019	117	669	117	17,49
2020	130	555	130	23,42
2021	126	594	126	21,21
2022	121	415	102	24,58
2023	115	480	115	23,96
2024	115	460	115	25

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr

Conditions de diplôme requises pour le CAPES

- ✓ A la date de publication **des résultats d'admissibilité**
- Justifier au minimum d'une inscription en première année d'études (M1) en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ;
- Dispenses de diplôme : mère ou père d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau ;
- ✓ Pour être nommé **fonctionnaire stagiaire**, justifier d'une inscription en dernière année d'études (M2) en vue de l'obtention d'un master MEEF.
- ✓ Pour être **titularisé**, justifier d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.

Contacts

- Contact pédagogique : resp-master-rennes-ses@inspe-bretagne.fr
- Contacts administratifs : masters@inspe-bretagne.fr / aes@univ-rennes2.fr
- Contact formation continue (personnes en reprise d'études) : sfc@univ-rennes2.fr

En savoir plus

Ministère de l'Éducation nationale	www.education.gouv.fr
Devenir enseignant	www.devenirenseignant.gouv.fr
Académie de Rennes	www.ac-rennes.fr
INSPÉ de Bretagne	www.inspe-bretagne.fr
Plateforme nationale MonMaster	www.monmaster.gouv.fr

Mise à jour décembre 2024



Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Bretagne
153, rue Saint-Malo - CS 54 310 - 35043 RENNES Cedex
Tél. 02 99 54 64 44 - www.inspe-bretagne.fr

Descriptif des épreuves du CAPES externe de sciences économiques et sociales

Arrêté du 25 janvier 2021

A - Epreuves d'admissibilité

1° Epreuve écrite disciplinaire.

L'épreuve prend la forme d'une composition comprenant deux parties :

- une dissertation dont le sujet, sans document, se rapporte aux programmes de sciences économiques et sociales en vigueur dans les classes de seconde générale et technologique et du cycle terminal du lycée.
 - deux questions, l'une portant sur l'histoire de la pensée ou sur l'épistémologie, l'autre sur un des objectifs d'apprentissage des programmes précités.
- Lorsque la première partie porte sur l'économie, la seconde partie porte sur la sociologie et/ou la science politique, et inversement.

Durée : six heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. La première partie est notée sur 12 points, la seconde sur 8 points.

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

L'épreuve porte sur un ou plusieurs objectifs d'apprentissage des programmes de sciences économiques et sociales en vigueur dans les classes de seconde générale et technologique et du cycle terminal du lycée et prend appui sur un dossier documentaire.

Il est demandé au candidat de présenter, à partir des documents qu'il retient, une séquence pédagogique pour un niveau de classe donné en mobilisant ses connaissances disciplinaires et en didactique de la discipline. Cette séquence devra intégrer des travaux à réaliser par les élèves et une évaluation des acquisitions attendues.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B - Epreuves d'admission

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle comprend deux parties :

- première partie de l'épreuve : un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury, qui porte sur un des objectifs d'apprentissage des programmes de sciences économiques et sociales en vigueur dans les classes de seconde générale et technologique et du cycle terminal du lycée et présente une démarche d'enseignement (problématique, contenu et transposition didactique).

Cet exposé (vingt minutes maximum) est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel le candidat répond à des questions en relation avec le contenu de son exposé et, plus généralement, à des questions portant sur les concepts, outils, méthodes et analyses de l'économie, de la sociologie et de science politique, dont les formes de transposition didactique seront discutées.

En fonction du sujet traité par le candidat, l'entretien se déroule en deux ou trois phases successives conduites par le jury :

- a) lorsque l'exposé porte sur l'économie ou sur la sociologie et la science politique, une première partie de l'entretien (vingt minutes maximum) porte sur l'exposé et sur le champ de l'exposé, une seconde partie porte sur l'autre champ ;
- b) lorsque l'exposé porte sur les regards croisés du programme des classes, une première partie de l'entretien (dix minutes maximum) porte sur l'exposé, une deuxième partie (quinze minutes maximum) porte sur un champ (économie ou sociologie et science politique), une troisième partie (quinze minutes maximum) porte sur l'autre champ.

- seconde partie de l'épreuve : un échange de quinze minutes maximum portant sur le traitement d'un exercice relatif à l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques, réalisé pendant le temps de préparation.

Durée de la préparation : trois heures (sans document) ; durée totale de l'épreuve : une heure et quinze minutes (exposé : vingt minutes maximum ; entretien sur l'exposé et sur les contenus de la discipline et leur transposition didactique : quarante minutes maximum ; exercice relatif à l'utilisation des données et des représentations graphiques : quinze minutes maximum)

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Coefficient 5.

2° Epreuve d'entretien.

Cette épreuve est présentée à l'article 8 du présent arrêté.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3.